

Classe Exceptionnelle 2019 : la Rectrice continue de fermer la porte



Deuxième année de la mise en œuvre du PPCR pour une troisième campagne d'accès à la classe exceptionnelle et une deuxième pour l'échelon spécial dans ce nouveau grade.

Des collègues allaient pouvoir accéder à des indices qui n'existaient pas dans l'ancienne carrière.

Avant la tenue des CAPA, la Rectrice avait deux possibilités :

⇒ Reconduire les erreurs du Recteur précédent qui avait fait perdre plus de 100 possibilités de promotion à la classe exceptionnelle en seulement deux campagnes.

⇒ ou corriger le tir et tenir compte de l'ensemble des éléments présents dans le décret concernant cette opération.

Malheureusement, c'est principalement la recherche de « l'excellence parmi l'excellence » qui a conduit la Rectrice à élaborer son projet.

Alors que nous faisons des propositions en nous appuyant sur les recommandations de la circulaire qui indiquaient qu'il fallait veiller à ne pas bloquer le système, nous avons eu

les deux réponses suivantes :

⇒ « La commande était de distinguer l'excellence de l'excellence... »

⇒ « Nous verrons bien quand le système sera bloqué, il faudra trouver des solutions... »

Et l'excellence reste masculine : sur l'ensemble des deux viviers et de l'échelon spécial, les hommes représentent plus de 50% des promus, ce qui ne correspond pas à la composition de la profession de cette tranche d'âge.

Le ministère en élargissant les critères d'éligibilité pour le vivier 1 a légèrement atténué la discrimination dont sont victimes les collègues femmes. Il faudra, malgré cela, augmenter les possibilités de promotions, élargir les fonctions permettant d'accéder au vivier 1, permettre la fongibilité entre les deux viviers et rééquilibrer les pourcentages pour chacun des deux viviers.

Vivier 1

74 collègues ont candidaté. 40 ont été promus, dont 18 femmes.

Vivier 2

174 collègues étaient éligibles. 9 ont été promus dont 5 femmes.

Echelon spécial

45 collègues (dont 16 femmes), pouvaient prétendre accéder à l'échelon spécial au 1^{er} septembre 2019 pour 10 possibilités de promotion (4 femmes et 6 hommes) pour Versailles.

Le projet présenté par le Rectorat était sans classement, il est donc difficile de pouvoir renseigner les collègues non promus sur leurs perspectives de promotion.

La Rectrice a fait plusieurs propositions allant dans le sens d'une promotion du plus grand nombre et pour lesquelles nous avons émis un avis favorable. Pour les autres, nous avons opposé des candidatures dans l'intérêt du plus grand nombre qui n'ont été suivies qu'à la marge.

Résultat : 38 possibilités de promotion d'écart entre le Rectorat et le Snef-Fsu qui viennent s'ajouter au 100 déjà perdues aux rentrées 2017 et 2018.

Le Ministre des finances publiques va être content, puisque moins de collègues partiront en retraite en bénéficiant de ce nouveau grade...

En effet, à terme, seuls 10% des professeurs d'EPS pourront se situer dans la classe exceptionnelle en même temps. Les possibilités d'entrée dans ce grade, dépendront du nombre de collègues en classe exceptionnelle qui partiront en retraite et des créations nettes de poste.

L'exemple de la Hors Classe est là pour montrer qu'il ne faut pas lâcher la bataille consistant à revendiquer un accès à la Classe Exceptionnelle pour toutes et tous.

En attendant, avec les règles actuelles, nos propositions permettraient à 80% d'une classe d'âge d'atteindre la Classe Exceptionnelle avant la retraite.

Bruno